NAO Schindler 2024 :

Compte-rendu de la 3ème réunion

15 février 2024

En distanciel – par MS Teams

Direction : Claire Kahn-Potier (DRH), David Koginsky (RRS).

CFDT : Sébastien Cwiklinski (DSC), David Van den Bosch, Jean-Christophe Santiago, Arnaud Charvolin.

FO : Hélène Martin (DSC), Gwen Fontenat, Thierry Lécluse.

CGT : Libert Luce, Alain Boyer, José Pereira & Adrien Pettré (DSC).

Retour sur chiffrage des revendications de la CGT : **la direction n'a fait AUCUN CHIFFRAGE** concernant nos revendications.

En résumé, sur les revendications CGT : **REFUS + mépris complet**. Nous avons dit à la direction que c'est comme si elle mettait directement les revendications de la CGT à la poubelle. Nos revendications sont balayées d'un revers de main !

Prétexte : remise tardive (avons précisé que c'était de la faute de la direction qui avait tardé à envoyer les documents) et manque de temps !

Tout ce qui est « Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) » dans les revendications de la CGT, la direction déclare qu'il y a des points intéressants (!!!), mais elle ne prendra aucun engagement à ce sujet (notamment sur les questions écologiques – ce qui veut tout dire).

Depuis la dernière réunion, la **CFDT a transmis des demandes complémentaires** (qui comme à chaque fois ne transmet ses propositions qu'à la seule direction, sans jamais communiquer avec les autres organisations syndicales, c'est ça un rapport privilégié !).

Après examen des dernières propositions de la CFDT, la direction annonce ses dernières mesures.

Les échanges ont permis une clarification importante : la direction établit des enveloppes de 3,3 % par direction générale, c'est le DR qui ventile ensuite comme il veut. Il n'existe donc aucune enveloppe obligatoire par centre de coût/équipe !!!!

La direction reconnaît les manquements des managers dans l'explication de leurs décisions d'augmentation ou non !!! Elle dit vouloir les former pour qu'ils s'améliorent à ce sujet (pour faire preuve de « *courage managérial* » et refuser une augmentation à un salarié, dixit la DRH. Quelle bonne blague !!!

Nous avons soulevé la discrimination de l'enveloppe au mérite et ces multiples facettes (paer exemple, les salariés en fin de carrière qui ne sont pas augmentés). L'employeur reconnaît des dysfonctionnements mais ne change pas sa politique.

Point aussi soulever sur la prime indemnité Corse qui n'a pas été revalorisée depuis son entrée en vigueur il y a 10 ans et malgré les relances chaque année du DS de l'agence Cote d'Azur Corse lors des NAOT locales. Le RRH a promis une révision qu'il oublie rapidement. Pas de réponse explicite de notre DRH.

Après une suspension de séance demandée par la CFDT à 15h, reprise de la réunion à 15h15.

CFDT demande 3,5 % d'augmentation individuelle (au lieu de 3,3 %), et une uniformisation de la prime d'ancienneté au niveau national (sur valeur du point Bouches-du-Rhône, soit 5,28 €).

Elle demande aussi pour les prochaines NAO un bilan des salarié-e-s qui n'auront pas eu d'augmentation. La direction acquiesce (ça ne l'oblige à rien, et si elle ne le fait pas, la CFDT ne fera rien de particulier).

La direction assure qu'elle va regarder ces points, et demande une suspension de séance.

Déclaration CGT sur les propositions finales de la direction :

- Revendication portée par la CGT depuis le début d'avoir **une même prime d'ancienneté pour tous les salariés nationalement, sur la base la plus favorable**. Rien ne justifie chez Schindler cette différence avec une seule convention nationale. La CGT est très satisfaite de voir que toutes les organisations portent cette revendication désormais (alors qu'elles n'en ont jamais parlé jusqu'à présent et n'ont pas fait la moindre communication à ce sujet).
- **Inacceptable de n'avoir aucune augmentation générale**, alors que tous les salariés participent de l'activité de l'entreprise et de ses résultats, notamment la réalisation des visites qui a été l'objectif principal ces dernières semaines.
- Maintenons notre **revendication d'une prime de partage de la valeur de 3 000 €** pour chaque salarié, en rappelant qu'en juillet 2023, Schindler France a distribué 10 MILLIONS € de dividendes et réalisé 25 MILLIONS € de bénéfices (*à noter que c'est le DSC CFDT qui a répondu sur ce point, en disant que c'était irréaliste et que cette demande était trop lourde par rapport à la masse salariale*).

Proposition finale de la direction :

- **PAS D'AUGMENTATION GÉNÉRALE** (2023 était une exception)
- Uniquement DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES : **3,5 %** avec budget différencié non-cadres/cadres
- Tickets restaurant : 10 €
- Participation repas salarié-e-s du siège revue : passe à 50 % (au lieu de 41,9 %)
- Uniformisation de la valeur du point pour calcul de la prime d'ancienneté, sur base la plus favorable = 5,28 € (Bouches-du-Rhône).
- Application des mesures au 1er avril 2024.

Proposition de la direction valable sous condition de signature d'un accord majoritaire.

Direction soumet un projet d'accord aux organisations syndicales pour fin de semaine (voir le mail en annexe).
Délai de réponse pour signature : **jeudi 22 février au plus tard**.

Compte-rendu rédigé par la délégation CGT

ANNEXE :

- Propositions n° 2 de la CFDT
- Proposition d'accord de la direction

Précisions sur le calcul de la prime d'ancienneté

Nous actualisons le tableau que nous avions diffusé, en corrigeant nos éléments :

- Les valeurs du point correspondent aux accords locaux en vigueur ;
- Chez Schindler, le calcul de la prime d'ancienneté se fait sur une base 39h, et non 35h, ce qui explique les erreurs que nous avons commises dans nos précédentes communications ;
- La règle de calcul de la prime se trouve en annexe 7 de la nouvelle convention collective (vous comprendrez en la lisant qu'il est compliqué de s'y retrouver), voir **ICI**.

Nous devons également procéder à des vérifications concernant les règles en vigueur au sein des différentes filiales, nous reproduisons donc ci-dessous les seuls éléments concernant les agences Schindler.

Ancienne convention collective territoriale *(appliquée au 31 décembre 2023)*	**Agence Schindler**	**Valeur du point** *(au 31 décembre 2023)*
Bouches du Rhône	Provence-Languedoc Côtes d'Azur Corse Midi-Pyrénées partiel (Perpignan)	**5,28 €**
Isère et Hautes Alpes	Dauphiné Savoie Savoie Léman	**5,25 €**
Métallurgie Région Parisienne	IdF Nord, IdF Sud, IdF IN Siège (Vélizy) et EFS + STC + Normandie Centre Ouest Hauts de France AIF Schindler	**5,20 €**
Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées Aquitaine Charente	**5,015 €**
Haut-Rhin	Alsace Lorraine-Champagne Bourgogne Franche Comté (Dijon)	**4,91 €**
Rhône	Lyon Loire-Auvergne Bourgogne Franche Comté	**4,45 €**